



FFTA : 0335073

DDCSPP :

13S35159

FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

à remettre avec règlement et certificat médical au trésorier
(remplir le formulaire électroniquement pour plus de lisibilité)

Nom :

Prénom:

*** photo d'identité obligatoire**

Date de naissance: N° de licence FFTA : pays de Naissance
ville de naissance département de naissance

Adresse:

Code Postal: Commune :

Tél.: e-mail (en majuscule) :

Armes : (archers confirmés)

CL BB
CO AD AC

NB : Ces informations serviront à alimenter un fichier informatisé mis en œuvre par la Fédération de Tir à l'Arc (F.F.T.A.) Une adresse e-mail est nécessaire pour obtenir sa licence et pour pouvoir accéder à son espace licencié. La licence F.F.T.A inclut une assurance responsabilité civile obligatoire, et une garantie de base pour les accidents corporels, (pour plus d'information consulter: <http://www.fta.fr> ou adressez-vous à un responsable du club).

Tarifs adhésion*:

Adulte « Compétition »	Né avant le 31.12.2002	155 €
Adulte «Pratique en club»	Né avant le 31.12.2001	145€
Jeune – étudiant – demandeur d'emploi	Jeune :Né entre le 01.01.2004 et le 31.12.2013 - Autres/justificatif	125 €
Poussin	Né après le 01.01.2014	115€
Arbitre, membre du CA, encadrant		105 €
Licence découverte	A partir du 1 ^{er} mars de la saison en cours	45 €

* En 2022-2023, 71€ du montant de l'adhésion adulte étaient reversés à la FFTA

Équipement obligatoire à prévoir* pour les archers ne disposant pas du matériel:

1ère année	Palette – protection – carquois	~ 40€
2ème année	12 flèches	~ 70€
3ème année	Caution prêt arc de compétition	300 €

* Des achats groupés seront organisés en début d'année pour les 1ère et 2ème années.

Règlements Acceptés: chèque (possible en 3 fois), chèques vacances, coupon sport.

NB : La licence « Pratique en club » n'ouvre pas l'accès aux compétitions et aucune modification de licence ne pourra avoir lieu durant l'année sportive.

Les Archers de Liffré rappellent qu'ils ne peuvent exister sans bénévoles, notamment lors des concours ou des événements organisés par le club. Nous comptons sur vous pour participer à la vie du club.

- +18 ans : J'ai répondu non au questionnaire relatif à l'état de santé du sportif
- 18 ans : J'ai répondu non au questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Mon image peut-elle être diffusée sur le site Internet du club, page Facebook ?

J'accepte Je refuse

Autorisation parentale pour les mineurs (voir page suivante)

Règlement de : € Licencié(e) ADL 2022-23 (hors découverte), réduction de 5€

L'adhésion de toute personne au club des Archers de Liffré implique l'acceptation et l'application sans réserve du règlement intérieur, des statuts et des décisions du bureau exécutif ou du Président du club.

Je souhaite obtenir une attestation de paiement pour ma cotisation (justificatif CE ...):

Signature Archer / Parent

Signature du Président

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS POUR TOUT ADHÉRENT MINEUR:

Je soussigné

autorise mon fils, ma fille,

né(e) le à pratiquer le Tir à l'Arc au sein du club **des ARCHERS DE LIFFRE** affilié à la

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC (F.F.T.A) sous le numéro 0335073.

Les horaires m'ont été communiqués.

Mon fils, ma fille, est licencié(e) à la FFTA par les soins du club, il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale. Une assurance complémentaire peut être souscrite par l'archer.

Il a passé une visite médicale de non contre-indication de la pratique du tir à l'arc et a transmis le certificat au responsable du club.

J'autorise le club des Archers de Liffre à faire pratiquer sur mon fils, ma fille, tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessitera son état. J'accepte toute hospitalisation dans l'hôpital compétent le plus proche.

Allergies, contre-indications et tout autres éléments devant être connus des entraîneurs :

J'autorise le club des Archers de Liffre à utiliser l'image de mon fils (ma fille) pour illustrer le site internet du club et le facebook du club.

Refus de diffusion de l'image de mon fils / ma fille

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon fils, ma fille, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

Mon fils (ma fille) pourra être transporté(e) par un véhicule mis à disposition par un encadrant, membre ou parent d'archer lors de déplacements occasionnels.

J'accepte je refuse

Il est de la responsabilité des parents d'archers de s'assurer de la présence de l'encadrant au début de chaque cours.

Fait à LIFFRE, le

Signature des Parents



TENUE DE CLUB (AM FACTORY ENTREPRISE FRANCAISE DU LOIR-ET-CHER)

Délais de livraison : Entre 4 et 12 semaines)

T SHIRT

MAILLOT ELAN COL ANGLAIS AVEC PRENOM 38 € (tarifs valable jusqu'au 31 decembre)

T SHIRT

MAILLOT ELAN COL ANGLAIS MANCHE LONGUE AVEC PRENOM 51 € (tarifs valable jusqu'au 31 decembre)

PRENOM

3XS	XXS	XS T0	S T1	M T2	L T3	XL T4	XXL T5	3XL T6	4XL T7	5XL T8
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COMMANDE POSSIBLE EGALEMENT ICI :

<https://www.helloasso.com/associations/les-archers-de-liffre/boutiques/tenue-de-club-2023-2024>

Le Département d'Ille-et-Vilaine renouvelle le dispositif coupons sport pour la saison 2023-2024.

Les coupons sport ont pour but d'aider les jeunes breillien.nes de 11 à 15 ans (né.es entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, les familles doivent effectuer une demande lors de l'inscription de leur enfant auprès de l'association sportive,

Coupon sport 35 :

un coup de pouce financier pour inscrire vos enfants dans un club sportif

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes breillien.nes âgés de 11 à 15 ans (né.es entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S 2023-2024 et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr
ou 02 99 02 34 14

Le Département,
mon meilleur sponsor

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

TERRE DE JEUX 2024